

L'Union SNUI - Sud Trésor est devenu :



Déclaration liminaire au CHSCT du 5 septembre 2014 portant sur le déménagement de la Trésorerie de Villeneuve-le-Roi à Orly

Monsieur le président du CHSCT,

Pour la 3^{ème} fois, nous revenons sur le sujet du déménagement de la Trésorerie de Villeneuve-le-Roi vers celle d'Orly.

Nous nous permettons de souligner que les économies prévues sur le loyer (50 000 € à l'année) pour la location du site de Villeneuve-le-Roi nous paraît avoir été largement obérées par les salaires et charges entraînés par la création de postes d'un AFIPA et de deux AFIP.

Nous constatons sur les plans rectifiés que vous nous avez fait parvenir (sur lesquels figurent cette fois-ci les radiateurs omis sur les plans précédents) que le nombre d'armoires dédiées aux collègues de Villeneuve-le-Roi s'établit à 6 grandes et deux demies (contre plus de 10 actuellement). Ce nombre, au regard de celles actuellement présentes à VLR, nous paraît nettement insuffisant.

Par ailleurs, en ce qui concerne les archives, la fiche technique « précisions sur le projet » indique que celles de VLR ont un volume « sensiblement » réduit et que, pour celles d'Orly, les travaux d'archivage devraient être réalisés courant de ce mois, sans aucune indication de durée. Or l'emploi du conditionnel a une fâcheuse tendance à nous inquiéter d'une part, et l'emploi de l'adverbe « sensiblement » nous paraît beaucoup trop vague, d'autre part.

Nous notons à cet égard que la teneur d'ensemble de cette fiche est dans le même ton tout aussi vague.

D'autre part, la remarque formulée dans notre déclaration précédente portant sur les suppressions d'emplois est toujours, si ce n'est plus, d'actualité : vous aviez supprimé « manu militari » un poste de catégorie B à Orly, et maintenant, vous intégrez immédiatement la disparition du poste d'un des deux chefs de service. Ces constatations ne font que conforter l'hypothèse que nous formulions concernant la finalité de cette fusion : supprimer suffisamment d'emplois pour pouvoir déménager ensuite la Trésorerie d'Orly vers le site de CHOISY LE ROI.

Sur la surface des locaux, vous persistez à appliquer votre référence erronée de 10 m² bruts/agent que nous avons dénoncée en juillet dernier. Nous vous invitons à ce titre à vous reporter à notre précédente déclaration liminaire.

Sur le nettoyage des locaux, la fiche technique atteint des sommets ! Il y est mentionné : « est-il envisageable de doubler les heures attribuées à l'agent BERKANI chargé du ménage sur le site d'Orly ? » avec comme réponse : « Demande effectuée auprès du Bureau RH-1C : en attente de réponse ». Si ce n'est pas de la langue de bois, nous y perdons notre latin ! Comment se lancer dans cette opération au mépris de l'hygiène primaire - **de surcroît obligatoire** selon la législation - pour nos collègues ?

Même incertitude en ce qui concerne l'implantation d'un WC supplémentaire qui est soumise à une réunion envisagée pour examiner la faisabilité de cette opération. Donc toujours rien de concret.

Le même type de réponse est apporté à la réfection des peintures et à la réparation de la VMC, sans aucune référence au problème de ventilation à l'accueil.

Quant à l'installation électrique, les réponses sont encore plus évasives : à la question que nous avons posée sur les coupures électriques récurrentes, vous répondez par « un examen des installations électriques a été réalisé début août ». S'agit il d'une vérification faite par un organisme agréé (APAVE, SOCOTEC ou autre) ou d'un simple examen visuel par les collègues de la DBLI ?

Quant au débit informatique, aucune réponse n'est donnée sur la date d'une amélioration à apporter sur ce point déjà notoirement insuffisant.

Enfin, quant aux stores, vous ne proposez que de simples réparations de l'existant en reportant à une date même pas vraiment ultérieure la pose de films thermiques.

Le seul point positif, qui reste cependant à confirmer lors de cette séance, est le report de ce déménagement à la deuxième quinzaine de décembre.

En résumé, les nécessaires, *et indispensables*, remises à niveau de ce site que nous avons énoncées dans notre précédente déclaration ne nous semblent toujours pas prises en considération.

Dès lors, nous sommes de nouveau au regret de constater que nos demandes n'ont toujours pas été réellement et valablement prises en compte d'une part, et que vous persistez, d'autre part, à vouloir effectuer cette opération au moindre coût, donc au détriment des conditions de travail des agents placés sous votre responsabilité.

Pour finir :

- vous souhaitez nous faire approuver les procès-verbaux des séances du 8 avril, 20 mai et 1^{er} juillet. Matériellement c'est impossible dans la mesure où nous les avons reçus depuis trop peu de temps pour que nous les exploitions correctement. Nous espérons par contre avoir une réponse à notre demande d'enregistrement des débats, car cela fait un moment que nous revenons sur cette question.

- qu'en est-il de notre DUERP ? Vous n'aurez certainement pas oublié les deux fiches de signalement volontairement omises dans le tableau de synthèse.